

COMITÉ SYNDICAL DU 22 mai 2026 Compte-rendu synthétique

Le comité syndical a été convoqué le 13 mai 2026

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 15

Nombre de présents : 14

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix délibératives : 84

Délibération affichée le :

Membres titulaires présents :

Messieurs Daniel ARNAUD, Jérôme BANINO, Didier BERNE, Michel BOREL, Madame Catherine DOUBLET, Messieurs Franck CHASSAGNEUX, François DRIOL, Pascal GONON, Olivier JOLY, Jean-François POISSON, Georges ROCHETTE, Madame Julie TOKHI, Monsieur Cyril VILLARD

Membres titulaires absents représentés :

Monsieur Jean-François RASCLE représenté par Monsieur Dominique DECHANDON

Membres titulaires absents excusés :

Monsieur Joël BREUL

Membres titulaires absents :

Membres suppléants présents :

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme BANINO

Autres présents :

- BREUIL Alexandre, directeur du SYDEMER
- SABATIER Romain, préfigurateur du SYDEMER
- MARTICHE Axel, agent de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais
- PHILIPPS Vincent, agent de Loire Forez Agglomération
- BOURSIER Pauline, agent du SYDEMER

SYNTHESE DES ECHANGES

Comité syndical

Introduction

Le Président sortant accueille les nouveaux membres et instaure un tour de table afin de se présenter. Il laisse la place au doyen.

1) Election du Président

Un seul candidat à la Présidence du SYDEMER. M. François Driol est élu Président à l'unanimité. Il remercie les élus de lui accorder leur confiance.

2) Composition du Bureau Syndical

Le Président propose que le bureau soit composé de six délégués : trois vice-présidents et deux autres délégués. Chaque EPCI membre est représenté au sein du bureau. Cette proposition est conforme au Pacte de Coopération approuvé fin 2025 par les EPCI membres et le SYDEMER. Approuvé à l'unanimité.

3) Election des Vice-Présidents

Un seul candidat pour la 1^{ère} Vice-Présidence : M. Pascal Gonon est élu à l'unanimité.
Une seule candidate pour la 2^{ème} Vice-Présidence : Mme Catherine Doublet est élue à l'unanimité.
Un seul candidat pour la 3^{ème} Vice-Présidence : M. Georges Rochette est élu à l'unanimité.

4) Charte de l' élu local

Le Président transmet la charte de l' élu local aux membres du Comité Syndical.

5) Délégations au Président du SYDEMER

Il est proposé d'accorder au Président les délégations similaires à celles accordées dans le cadre du précédent mandat. Le Président précise qu'il prendra un arrêté de délégation de signature au 1^{er} Vice-Président, ainsi que des délégations de fonctions aux 3 Vice-Présidents.

6) Présentation de l'historique du SYDEMER et évolution administrative

Alexandre Breuil présente un historique de l'évolution du SYDEMER depuis sa création en 2008. Le projet majeur de ce mandat 2026-2033 est la création d'une Unité de Traitement et de Valorisation Energétique sur le territoire du SYDEMER. Pour ce faire, le 1^{er} janvier 2027, le SYDEMER sera compétent sur le traitement des déchets ce qui implique un changement budgétaire et de nouveaux recrutements à venir.

Le Président rappelle que l'enfouissement n'est pas une solution pérenne, tant financièrement qu'environnementalement, d'où le projet d'UTVE locale. Il rappelle l'enjeu de convaincre toutes les tranches de population et les élus des EPCI de la nécessité de ce projet.

Romain Sabatier sera nommé directeur du SYDEMER le 1^{er} juillet 2026. Ainsi, Alexandre Breuil présente les délibérations nécessaires à l'accueil de ce nouvel agent, qui devront être prises au prochain Comité Syndical du 19 juin 2026.

7) Prochaines instances

Le prochain Bureau Syndical aura lieu le 5 juin 2026.

Le prochain Comité Syndical aura lieu le 19 juin 2026.

La création d'une commission relative à l'UTVE sera proposée au prochain Bureau Syndical.

Conclusion

Le Président remercie chacun des membres et les enjoint à réagir, à solliciter, à débattre lors des prochaines instances. Chaque agent et élu du SYDEMER peut être contacté pour toute information complémentaire.

Fin de la séance à 12h

Monsieur François DRIOL

Président,

Monsieur Michel BOREL

Secrétaire de séance,